

République Française

Département du Doubs

Arrondissement de
Besançon

Canton de Saint-Vit

N° 2024/03/05/08

Date de convocation :

26/04/2024

Objet de la délibération :

Subvention association
Epi Solidaire

Nota – Le Maire certifie

- que le compte rendu de
cette délibération a été
affiché à la mairie
d'Epeugney le

10/05/2024

que la convocation du
Conseil Municipal avait été
faite le

26/04/2024

- que le nombre des
membres en exercice est de
13.

Le Maire

**Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Commune d'Epeugney
Séance du 3 mai 2024**

L'an deux mille vingt quatre

Le trois mai à vingt heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune d'Epeugney s'est réuni
en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après
convocation légale, sous la présidence de M. Guillaume
AYMONIN, Maire.

Présents : M. Guillaume AYMOUNIN, M. Romuald
TAUVERON, M. Jean-Michel CLEMENT, M. Stéphane
LOGUIOT, M. William RUSTERHOLTZ, M. Éric
CLEMENT.

Absents excusés : Mme Sonia DESTAING, Mme Mégane
GAUTHIER, M. Gwenaël LE GALLO, M. Nicolas DEAU,
M. Guillaume CRETIN.

Procurations : Mme Mégane GAUTHIER à M. Romuald
TAUVERON, Mme Sonia DESTAING à M. Éric
CLEMENT, M. Guillaume CRETIN à Guillaume
AYMONIN.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du
Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection
d'un secrétaire pris dans le Conseil, Romuald TAUVERON,
ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour
remplir ses fonctions qu'elle a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

L'association EPI Solidaire a fait parvenir à la mairie une
demande de subvention de fonctionnement via le CERFA
12156*06 pour un montant de 200€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents
et représentés, le Conseil Municipal décide d'octroyer une
subvention à l'association Epi Solidaire d'un montant de
100€.

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Guillaume AYMOUNIN

Le secrétaire de séance
Romuald TAUVERON

